

AR PREFECTURE

005-210500237-20150923-DEL20150923-DE  
Regu le 01/10/2015

## VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.09.23/157

### CONVOCATION

Date	17/09/2015
Affichage	17/09/2015

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	24	31

**THEME : FINANCES 2.**

**OBJET :** AJUSTEMENT 2015 DE LA PROVISION POUR ADMISSION EN NON-VALEUR.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 23 septembre 2015** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**Étaient Présents** : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

### **Étaient Représentés** :

DUFOUR Maurice pouvoir à AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny, KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard, CIUPPA Marcel pouvoir à GUIGLI Catherine, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, PEYTHIEU Éric pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno, DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

### **Absents-Excusés** :

DUFOUR Maurice, GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.

**Rapporteur : Renée PETELET.**

Considérant que, par délibération N°DEL 2013.09.27/167 en date du 27 septembre 2013, le conseil municipal s'est prononcé sur la méthode d'évaluation qu'il entendait retenir pour la constitution des provisions pour les admissions courantes en non-valeur ; qu'il a alors déterminé la méthode d'évaluation à appliquer pour la constitution de ces provisions sur la base de la moyenne du montant des non-valeurs admises au cours des trois derniers exercices arrondie à l'euro supérieur, étant entendu que le montant des provisions serait ajusté chaque année en fin d'exercice ;

Considérant que le conseil municipal a approuvé la constitution d'une provision pour admission en non-valeur d'un montant de 8 641 euros sur le budget principal de Briançon au titre de l'exercice 2013 ; que le conseil municipal a approuvé la constitution d'une provision complémentaire pour admission en non-valeur d'un montant de 6 112 euros au titre de l'exercice 2014 ; qu'au 31 décembre 2014, la provision pour admission en non-valeur s'élevait donc à la somme de 14 753,00 euros ;

Considérant que, sur la période 2006-2015, les états des non-valeurs présentés par le Trésorier municipal font apparaître des montants annuels récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Admission en non-valeur Compte 654(1) et (2)	Recouvrement des non-valeurs Compte 7714
Admission en non-valeur 2006	16 668,75	5,90
Admission en non-valeur 2007	13 283,46	170,50
Admission en non-valeur 2008	17 543,20	0,00
Admission en non-valeur 2009	6 622,71	0,00
Admission en non-valeur 2010	962,01	0,00
Admission en non-valeur 2011	2 251,26	45,46
Admission en non-valeur 2012	8 298,05	0,00
Admission en non-valeur 2013	15 371,00	0,00
Admission en non-valeur 2014	20 588,26	603,97
Admission en non-valeur 2015 (p)	8 120,82	258,70

(p) : provisoire – A la date du conseil municipal.

Considérant que, conformément à la méthode d'évaluation retenue par le conseil municipal, le montant de la provision pour admission en non-valeur doit être arrêté à la somme de :  $(15\,371,00 + 20\,588,26 + 8\,120,82) / 3 = 14\,693,36$  euros, soit 14 694 euros au titre de l'exercice 2015 ; que, par conséquent, la provision pour admission en non-valeur constituée à la fin de l'exercice 2014 doit faire l'objet d'une reprise partielle à hauteur de :

$14\,694,00 - 14\,753,00 = - 59,00$  euros ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver la reprise de la provision pour admission en non-valeur pour un montant de 59 euros sur le budget principal de la commune au titre de l'exercice 2015 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1** (PEYTHIEU Éric pouvoir à Madame ARMAND)

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

PUBLIÉ LE 01 OCT. 2015

Le Maire,  
Gérard FROMM.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BRIANÇON' at the top and '(Haut Savoie)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above. The signature is written in a cursive style across the stamp.